



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 67377

## Texte de la question

M. Arnaud Robinet interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le décrochage scolaire. Ce processus conduit un jeune à se détacher du système de formation, jusqu'à le quitter, avant d'avoir obtenu un diplôme, et concerne environ 150 000 personnes chaque année en France. Or on ne peut durablement décrocher du système scolaire, autrement dit quitter l'école sans aucune qualification, sans prendre le risque d'une grande précarité, d'autant plus que de nombreux emplois non qualifiés sont aujourd'hui occupés par des diplômés. Nombreux sont les spécialistes à appeler à une connaissance plus fine des trajectoires individuelles, en partant de l'expérience réelle des élèves en termes d'injustice ou d'inégalités. Le rapport de la mission sur l'absentéisme et le décrochage scolaires, remis en 2011, soulignait déjà les principales causes de ce phénomène : le sentiment qu'ont beaucoup d'élèves d'être "enfermés" dans des choix d'orientation souvent contraints et mal préparés en amont ; le recours excessif au redoublement et aux exclusions de cours ; une tendance à la dévalorisation de l'école et du travail ; ou encore l'influence de l'environnement social et familial. Il rappelle que l'Union européenne a fixé un objectif de réduction des décrochages scolaires au-dessous des 10 % pour l'horizon 2020 dans chaque État membre, et lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions pour parvenir à ce résultat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Robinet](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67377

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 octobre 2014](#), page 8883

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)